

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josiane St-Hilaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/311c049f96cb9036b5b1a9fc>

Date d'obtention : 2020-11-19 15:59:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'intervenir rapidement pour éviter la propagation de la photo ou vidéo de ou des personnes concernées.
De faire un encadrement rapide pour la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus alerte et d'être en mesure de les aider dans le processus du sexto avec l'aide de la trousse

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'il ne me montre aucune des photos ou vidéos. Je vais intervenir en suivant les étapes de la trousse sexto